

1^{ère} Réunion de 2011

Orientations budgétaires

**Mardi 24 février 2011
(matin)**

Discours de Monsieur le Président

M. le Président : Mes chers collègues, nous voici une fois de plus réunis, comme la loi le prévoit, pour débattre des orientations budgétaires 2011.

Comme je le fais chaque année, je profite de cette occasion pour faire le point sur les divers aspects de notre situation financière, qu'il s'agisse :

- de la fiscalité,
- de l'endettement,
- de nos dépenses de fonctionnement,
- ou de notre autofinancement.

Données qui nous permettent d'une part, de nous situer en comparaison des autres départements de Midi-Pyrénées, ou aussi de ceux de notre strate de population et, d'autre part, données qui conditionnent nos choix dans le cadre de nos programmes pluriannuels.

Une information intéressante que je vous demande de noter pour commencer cette dernière session : nous étions 242 363 habitants au 1^{er} janvier 2011, c'est déjà mieux que les 186 000 habitants du département lorsque je fus dans mes débuts de mandats ainsi qu'un certain nombre d'autres ici.

Une étude récente de l'INSEE, basée sur des projections de population à l'horizon 2040, c'est loin mais finalement c'est trente ans, au fond c'est le même laps de temps que celui auquel je fais référence quand je parle du début de ma vie publique. Cette étude - Raymond Massip me dit : moi aussi, pour toi c'est encore davantage, bravo pour ta longévité, nous sommes admiratifs – cette étude laisse entendre que le Tarn-et-Garonne serait le département métropolitain à la plus forte croissance démographique : nous deviendrions donc, à l'horizon 2040 si ces statistiques sont les bonnes, ce qui est rarement le cas mais enfin cela donne quand même une orientation et cela nous permet de commencer à réfléchir à l'avenir. Nous serions en 2040 le 3^{ème} département de Midi-Pyrénées après la Haute-Garonne et le Tarn et devant l'Aveyron, avec plus de 324 000 habitants. C'est dire qu'en une soixantaine d'années, donc en moins d'un siècle, le Tarn-et-Garonne aura pratiquement doublé sa population, c'est une des poussées démographiques les plus fortes que la France puisse connaître, donc nous sommes un territoire dynamique, actif et considérons, avec beaucoup de modestie mais néanmoins pas trop quand même, que peut-être nous n'y sommes pas pour rien, les uns les autres, les élus communaux, départementaux, régionaux et autres.

Tout me laisse à penser que les politiques menées n'ont pas été totalement négatives et nous en avons là la démonstration. C'est un territoire accueillant et « désiré » puisque nous voyons arriver beaucoup de population venue des départements voisins.

Mes chers collègues, mon projet de budget pour 2011 avoisinera les 282 millions d'euros, soit + 1,41 % par rapport à celui de 2010 qui était, je vous le rappelle, de 278 millions d'euros.

Il s'établit, ici comme ailleurs, dans un climat de très grandes incertitudes dues, pour l'essentiel :

- à l'explosion des dépenses sociales, accentuées par le ralentissement économique, donc de plus en plus de personnes en difficultés qui font de plus en plus appel à nous pour les accompagner dans lesdites difficultés ;

- pour l'essentiel aussi au gel des dotations de l'État puisque l'on nous avait promis que les fameuses dotations seraient indexées et la loi n'était même pas votée que l'État annonçait qu'elles étaient gelées pour trois ans,

- et aussi aux difficultés d'appréhender, en l'an I de la nouvelle architecture fiscale des départements, les conséquences des réformes liées d'une part, à la suppression de la taxe professionnelle et, d'autre part, aux transferts d'impôts entre collectivités.

Ce projet de budget pour 2011 s'articulera sur ma volonté de préserver nos capacités futures d'investissement et je vous proposerai :

- d'une part, de ramener notre volume d'emprunt de 15 millions à 13,5 millions d'euros, alors que nous étions sur la période 2006-2009 à 20 250 000 euros en moyenne annuelle, c'est dire quand même que quand je dis que nous sommes frappés durement, nous sommes frappés durement ;

- d'autre part, de faire évoluer comme beaucoup d'autres départements vont le faire, le taux du foncier bâti, seul impôt qu'il nous reste, la taxe professionnelle a disparu, le foncier non bâti a disparu, la taxe d'habitation a disparu, de + 2 % ;

- enfin, et en tenant compte des difficultés conjoncturelles :

- d'engager la réalisation des seuls projets directement liés à nos compétences obligatoires ;

- de poursuivre nos interventions directes ou indirectes, favorisant le développement économique de notre territoire ;

- enfin, de maintenir le niveau de nos interventions en direction du milieu associatif à celui de 2010.

Les principaux points de mes orientations 2011 étant tracés je souhaite, tout d'abord, que nous examinions notre situation financière.

NOTRE FISCALITE

L'examen des annexes 1, 2 et 3 du document financier que je vous ai adressé m'amène à faire divers commentaires même si, compte tenu des dernières réformes, leur intérêt n'a plus la même acuité.

1 – En premier lieu, l'annexe 1 « Taux des impositions directes » fait apparaître que sur les deux impositions essentielles, qui restaient en 2010, la taxe d'habitation et le foncier bâti, la T.P. ayant été supprimée dès l'année dernière, nous étions :

- pour la taxe d'habitation, avec un taux 2010 de 8,31 %, en deçà de la moyenne régionale 9,03 %. Cette imposition, je vous le rappelle, est désormais transférée au bloc « communes – communautés » ;

- pour le foncier bâti, avec un taux 2010 de 20,97 %, dans la tranche haute des départements de Midi-Pyrénées derrière le Gers : 24,01 % et le Tarn : 21,03 %.

Comme vous pouvez le constater à la lecture des données fiscales que je vous communique chaque année, nous étions, toujours sur Midi-Pyrénées, parmi les plus modérés lorsque nous avions réellement, avant cette néfaste réforme des collectivités et de la fiscalité, la responsabilité de fixer les taux de nos impôts.

C'est ce que confirme clairement l'annexe 2 de mon rapport où, hors Golfech, nous sommes en 2010, avec un prélèvement par habitant de 368,18 euros, le plus bas de notre Région.

La réforme fiscale aujourd'hui en application m'amène, pour être tout à fait objectif, à recentrer les comparaisons sur le seul foncier bâti, cela fait un peu pauvre pour une collectivité de notre importance quand même, puisque, comme vous le savez il reste, depuis le 1^{er} janvier 2011, le seul impôt direct local à notre panoplie fiscale :

- la T.P. a été supprimée au 1^{er} janvier 2010 ;
- la T.H. est transférée au bloc « communes – communautés » ;
- le F.N.B. également.

Comme vous le voyez sur le tableau apparaissant sur vos écrans, nous nous situons, hors Golfech, avec un prélèvement par habitant de 156,72 €/h sur le foncier bâti, légèrement au-dessus de la moyenne régionale : 149,74 €/h, soit + 4,66 % au-dessus.

Ceci étant précisé, dans un souci de transparence totale, je souhaite attirer votre attention sur les conséquences financières, au 1^{er} janvier de cette année, de la nouvelle architecture fiscale des collectivités territoriales :

- en 2010, le produit encaissé au titre de la taxe d'habitation s'était élevé à 18 390 000 € : il est transféré sur le bloc « communes – communautés » à compter du 1^{er} janvier 2011, donc adieu les 18 millions et quelques d'euros ;

- en contrepartie, nous recevons le produit du foncier bâti « part régionale » : 9 302 000 € de produit en 2010 sur la base d'un taux régional de 4,72 %.

Sans commentaire ! J'y reviendrai tout à l'heure, mais vous comprenez déjà, qu'une fois encore, c'est par le jeu de fonds de garantie et de compensations fiscales, autrement dit par un coup terrible et une atteinte portée à notre autonomie que nous tenterons d'équilibrer, si tant est que l'État, ce qui n'est malheureusement jamais le cas, tiennent ses engagements, tant bien que mal, notre budget : nous dépendons, mes chers collègues, de plus en plus de l'État et, quand on regarde comment sont les finances de l'État, dans quel état sont les finances de l'État, nous avons quelques soucis à nous faire et nous le savons.

Maintenant apparaît sur vos écrans, la répartition de la dette publique de la Nation parce que c'est quand même intéressant, puisque l'on nous donne la leçon tout le temps et que l'on nous dit : les collectivités doivent participer à l'effort, les collectivités doivent faire preuve de rigueur, les collectivités doivent suivre le bel exemple de l'État. Alors suivons le bel exemple de l'État dont je vous rappelle d'ailleurs que, lui, n'a pas comme nous l'obligation de présenter ses budgets en équilibre et qu'il ne se prive pas de les présenter en déséquilibre, il suffit de regarder ce tableau, vous avez là la répartition de la dette publique de la Nation : 1.574,6 milliards d'euros. Vous observerez, comme moi, dans ce camembert qui est très intéressant, parce que par rapport à tout ce qui se dit surtout en ce moment, les collectivités ne peuvent pas rester dépensières, il faut qu'elles participent à l'effort, il faut que la rigueur soit pour tout le monde, les collectivités que l'on montre beaucoup du doigt et qui sont finalement pas si mal gérées que cela, quels que soient celles et ceux qui sont à leur tête et qu'ils se situent de ce côté ou de ce côté, les collectivités ne participent, dans cette dette de l'État, toutes collectivités confondues, communes, communautés de communes, département, région, que pour 9,62 %, autrement dit, neuf fois moins que l'État qui s'arroge, je le répète, bien des vertus en nous montrant du doigt et passe son temps à nous donner des leçons de rigueur et de gestion.

Mes chers collègues, en second lieu, je souhaite aborder maintenant l'évolution de nos bases d'imposition.

2 – Nos bases d'imposition

C'est avec intérêt que l'on constate, avec l'annexe 3 du document que je vous ai adressé, la progression soutenue de ces bases d'imposition :

- tant sur la taxe d'habitation avec + 5,20 % en moyenne annuelle sur 2006-2010 ;
- que sur le foncier bâti avec + 4,70 % sur la même période.

Vous voyez que là aussi, la suppression de la taxe d'habitation qui augmentait mécaniquement de 5,20 pour nous et son remplacement par une dotation que le gouvernement a déjà, avant même qu'elle ne soit versée, annoncé qu'il la gelait pour trois ans. Si je parlais comme les adolescents, je dirais « Eh bien, on se fait bougrement carotter ! » parce que quand même nous avions 5% par an et là, nous aurons +0 %. Cela fait que sur trois ans, on a déjà été carotté de 15 % et on nous explique que tout cela est très bien, que la réforme des collectivités et les décisions de compensations de l'État ne posent aucune difficulté, sauf que les difficultés, elles sont sur le budget, elles seront donc à l'autre bout de la chaîne pour nos concitoyens.

Le point étant fait sur ces quelques chiffres, mais qui se passent beaucoup de commentaires parce que finalement, ils parlent d'eux-mêmes et ils sont indiscutables et incontestables. Je veux maintenant revenir à notre endettement.

NOTRE ENDETTEMENT

Sans vouloir m'étendre longuement sur ce sujet, je vous rappellerai, inlassablement, que cet endettement :

1) a été adossé aux capacités supplémentaires de remboursement, à l'époque et jusqu'à l'an dernier, liées à la fiscalité générée par les deux tranches de la centrale de Golfech : 20 millions d'euros de produit fiscal en 2010 qui ont disparu de nos poches également :

- 3,3 millions d'euros sur le F.B. Ceux-là, nous les conserverons ;
- 16,7 millions d'euros sur la T.P. que nous devrions retrouver, en 2010, dans le cadre de la compensation relais.

2) a été maîtrisé dans le temps.

Comme vous pouvez le constater en annexe 4, notre endettement s'établissait au 1^{er} janvier 2010 à 795,82 € par habitant. Nous étions à 821 €/h au 1^{er} janvier 1999. C'est dire que nous avons quand même diminué notre endettement.

Pour être complet, notre stock de dette au 1^{er} janvier 2011, 192 260 000 €, représente un endettement de 793,27 €/h, à un taux d'intérêt moyen de 3,15 % pour une durée résiduelle de 17 ans et 7 mois.

Je voulais vous donner, je le répète, en toute transparence, toutes ces informations pour éviter que dans cette période un peu particulière qui est celle du renouvellement et de la campagne électorale, trop de sottises, de démagogies ou de choses inexactes ne soient dites ou écrites comme j'ai déjà commencé à le voir dans certains documents dont la bonne foi est connue quand on sait quels sont leurs auteurs.

NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des données figurant en annexe 9 montre qu'au titre du budget primitif 2010 nous nous situons, avec un ratio de « dépenses courantes de fonctionnement », c'est-à-dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement à l'exclusion des intérêts des emprunts, de 911,24 € par habitant, dans la moyenne basse des départements de Midi-Pyrénées et, en tout état de cause :

- en deçà des ratios de nos voisins des Haute-Pyrénées (1012,81€/h), du Gers (1000,53€/h), de l'Ariège (943,95€/h), de l'Aveyron (924,64€/h), ou du Lot (923,15€/h),
- et, légèrement au-dessus de celui du Tarn (871,14€/h).

Pour que votre information soit complète il ressort, d'une étude réalisée par Dexia Crédit Local, sur la base des comptes administratifs 2009, c'est-à-dire sur la réalité de l'exécution des budgets, et non sur des prévisions, que le Tarn-et-Garonne, avec un ratio de « dépenses de gestion courante de fonctionnement » de 901 € par habitant, se situait dans la fourchette basse des départements de Midi-Pyrénées :

- Hautes-Pyrénées	:	1006 €/h
- Gers	:	1000 €/h
- l'Ariège	:	945 €/h
- Lot	:	905 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	901 €/h
- Aveyron	:	900 €/h
- Tarn	:	856 €/h

Voilà, mes chers collègues, qu'étant donné la période et étant donné les débats actuels et les choses qui ont déjà été dites avec une volonté incontestable de travestir la réalité et de désinformer les citoyens, les quelques données dont je souhaitais vous informer et, pour en terminer avec notre situation financière, je voudrais vous préciser qu'il ressort de l'analyse faite par la direction générale des collectivités locales, sur la base des budgets primitifs 2010, que nous sommes, avec une épargne nette de 58,3 €/h, dans la fourchette haute des départements de Midi-Pyrénées :

- Haute-Garonne	:	61,9 €/h
- Ariège	:	60,7 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	58,3 €/h
- Aveyron	:	50,2 €/h
- Hautes-Pyrénées	:	46,7 €/h
- Gers	:	44,7 €/h
- Lot	:	38,5 €/h
- Tarn	:	25,6 €/h

Après ces quelques informations dont il me semblait important en cette fin de mandat que je les porte à votre connaissance et, au-delà, je l'espère à la connaissance des populations, j'en viens maintenant à mes orientations pour 2011, tant pour ce qui concerne nos sources de financement que nos dépenses.

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Nos sources de financement sont, comme toujours, de deux natures :

- celles qui s'imposent à nous parce que fixées par d'autres, en particulier les dotations, j'en ai parlé, et participations reçues de l'État, ou les subventions de la Région ou/et de l'Europe.
- celles sur lesquelles nous pouvons directement agir en fixant :
 - soit leur taux : les recettes fiscales, ou du moins ce qu'il en reste,
 - soit leur volume : les emprunts.

S'agissant de mes orientations fiscales pour 2011, elles ne peuvent se comprendre que si on les replace dans le contexte général de l'évolution constatée ces dernières années touchant :

- tant au désengagement de l'État ;
- qu'au niveau de la pression fiscale exercée sur les taux.

Concernant, mais vous le savez tous, vous le vivez tous, parce que vous êtes très généralement, au-delà du Conseil Général où vous le subissez déjà, des élus des communes et communautés de communes, ce désengagement de l'État, il s'est surtout traduit par le non respect des compensations financières prévues pour l'A.P.A. et le RSA-RMI.

Certes ce désengagement a été progressif mais continu, je dirais même qu'il s'accélère par les temps qui courent :

- sur l'APA, où le taux de couverture est passé de 49,65 % en 2002, souvenez-vous, le gouvernement de l'époque avait dit : financement de l'APA « 50% l'État, 50% les collectivités ». Il avait presque honoré ses engagements puisque c'était 49,65 %. Aujourd'hui en 2010, toujours sur le même engagement qui n'a jamais été remis en question nous sommes à 30,50 %, c'est-à-dire que le Conseil Général, au lieu des 50 % prévus, finance pratiquement 70% de l'APA. Ce n'est quand même pas rien parce que l'APA, c'est environ 30 millions d'euros par an pour notre budget ;

- sur le RSA-RMI où nous nous situons, au titre de 2010, à 72,11 % de taux de couverture. On se souvient que le ministre du budget de l'époque, c'est un homme qui a prospéré en politique puisqu'il est désormais le patron du parti de la majorité, M. Jean-François Copé, était venu au congrès des petites villes de France à Moissac annoncer que le remboursement se ferait à l'euro près. Il a une drôle de conception de l'euro près puisque là encore, nous sommes déjà à 2/3 - 1/3. Alors pour l'instant les 2/3 sont encore pour l'État, mais nous sommes loin des 100 % puisque 30 % doivent être financés par notre collectivité. Nous étions à 80,42 % en 2009, c'est dire que l'on est train de prendre la même orientation que pour l'APA et finalement, si l'on chiffre ces différentiels de financement à notre charge, l'État nous « carotte », pour reprendre l'expression de tout à l'heure, de 13,8 millions d'euros par an :

- 5,8 millions d'euros sur l'APA : 29,7 millions de dépenses pour 9,1 millions de participation de l'État au lieu de 14,9 millions que représenterait la participation à 50/50,

- 8 millions d'euros sur le RSA-RMI : 29,1 millions de dépenses pour 21,1 millions de compensation.

Afin de bien mesurer ce que représente le désengagement de l'État sur ces deux allocations de solidarité que sont l'APA et le RSA-RMI et pour lesquelles, là aussi je veux le souligner, nous sommes le bras armé de l'État, parce qu'on ne nous consulte pas pour les décisions, l'État décide que c'est comme cela, que les critères sont ceux-là, que l'on doit les verser dans telles et telles conditions et nous, nous devons financer. On ne nous demande même pas notre avis, alors c'est sûr qu'avec l'argent des autres, on peut toujours être très généreux. J'ai donc eu la curiosité, sur la période 2002-2010, d'établir le bilan, à l'euro près, allons vers cette expression, et faisons ces calculs à l'euro près puisque c'est un ministre du budget qui nous l'a dit : il nous manque, comme vous le voyez, 57,6 millions d'euros que l'État aurait dû nous verser sur cette période de simplement 7 budgets et qu'il ne nous a pas versé et si les choses continuent comme cela - nous sommes bien partis pour en 2011 - nous serons à près de 71 millions d'euros que nous devra l'État. C'est dire quand même que là, nous ne sommes plus dans les débats et dans les propos, nous sommes dans la réalité de la manière dont les collectivités sont en train de voir anéantir leurs finances par les décisions que prend l'État et le gouvernement.

Comme la quasi totalité des conseils généraux, en conséquence de tout cela, nous avons donc dû choisir entre :

- augmenter notre fiscalité,
- ou
- altérer fortement notre capacité d'investissement.

Les projets structurants pour notre département devant être menés à bien, nous avons fait le choix, ces dernières années, d'une augmentation modérée de nos taux. Nous y sommes bien contraints pour les raisons que je viens d'évoquer.

Ainsi, après la pause fiscale qui nous a vu, sur la période 1999-2001, maintenir nos taux d'impositions à leur niveau de 1998 nous avons, comme les autres départements, à partir de 2002, réévalué les taux de nos quatre taxes.

Sur la période 1998-2010, soit sur les 12 dernières années, la pression fiscale exercée sur nos taux se sera établie, taxe par taxe, en moyenne annuelle à :

- + 2,5 % sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti, pour + 2,8 % au niveau moyen régional, donc un peu en dessous ;

- + 2,9 % sur la taxe professionnelle, pour 2,5 % au niveau moyen régional. Je me suis souvent expliqué sur les raisons qui nous avaient amenés, présence de la centrale nucléaire oblige, à être un peu au-dessus du taux régional.

A l'occasion de notre décision modificative n° 2 de 2009, j'ai été amené à vous présenter la réforme fiscale qui est aujourd'hui stabilisée.

A compter de 2011, mes chers collègues, le Conseil Général dispose en matière de recettes fiscales :

1 - du foncier bâti : part départementale et part régionale qui lui est transférée, c'est le seul impôt direct qui nous reste et pour lequel nous continuerons à voter le taux.

Le taux de référence de ce foncier bâti correspond au taux 2010 du Conseil Général : 20,97 %, auquel s'ajoute celui de la part régionale : 4,72 % soit un taux cumulé de 25,69 % que je vous proposerai, au titre de 2011, d'augmenter de + 2 %, pour le porter à 26,20 %. Je vous rappelle que nous avons fait l'an dernier + 3 % sur l'ensemble de nos taux.

Compte tenu d'une progression de nos bases de + 4,60 %, j'escompte un produit de foncier bâti de 53 186 000 €.

Lorsque je vous disais que notre capacité à lever l'impôt allait être divisée par deux, je ne me trompais pas :

- en 2009, 1 point de fiscalité représentait 1 million d'euros ;
- en 2011, 1 point de fiscalité ne représente plus que 530 000 €.

Donc c'est bien de moitié que nos finances ont été ratiboisées par les réformes qui sont désormais, malheureusement en application.

2 – Je ne me trompais pas non plus parce qu'une partie de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises dont le taux est national, 48,5 % de son produit, est affectée aux départements selon des critères qui nous échappent entièrement puisque fixés par la loi. Aujourd'hui, nous n'avons même pas la réalité des chiffres, nous disposons de quelques estimations sommaires : nous pensons que cette cotisation sur la valeur ajoutée représentera environ 14,8 millions d'euros, aucune précision, nous en saurons plus j'espère le mois prochain.

3 - d'une partie de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux :

- 50 % de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux produisant de l'électricité par utilisation de l'énergie du vent et installations utilisant l'énergie mécanique hydraulique ;

- 50 % de l'imposition forfaitaire sur les installations de production d'énergie d'origine nucléaire ou thermique et centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou hydraulique. Encore que j'ai cru comprendre que le photovoltaïque avait plus que du plomb dans l'aile ;

- 1/3 de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux relatives aux stations radioélectriques.

L'estimation globale des IFER est ainsi évaluée à 4 millions d'euros. Mais ce n'est qu'une estimation, là encore nous n'avons toujours pas en cette fin de mois de février les chiffres définitifs.

Dans le même temps, nous seront transférées des recettes qui, c'est vrai, sont aujourd'hui perçues par l'État, qu'il s'agisse :

- du solde de la taxe sur les conventions d'assurance. Nous en percevions déjà une partie, demain nous en aurons la totalité ;

- des frais de gestion, d'assiette et de recouvrement aujourd'hui perçus par l'État qui nous seront reversés pour la partie concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

- du droit budgétaire perçu par l'État sur les mutations immobilières.

Comme vous le voyez, tout cela est très simple et très lisible : nous sommes dans le brouillard le plus complet, le mois de mars arrive et le mois de février est en train de se terminer, vous imaginez s'il est simple pour moi de vous présenter, dans ce genre de situation, des orientations budgétaires.

Vous avez, sur vos écrans, une évaluation du produit fiscal 2011, estimé avec toutes les réserves que je viens de faire, à 72 millions d'euros décomposés comme suit :

- produit du foncier bâti	:	53 186 000 €,
- produit de la CVAE	:	14 800 000 €,
- produit des IFER	:	4 014 000 €.

Dans le cadre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle nous devrions percevoir, sous toutes réserves parce que je n'ai aucun chiffre officiel, quelques 36 130 000 € auxquels devraient s'ajouter d'une part, 1 790 000 € au titre du fonds national des garanties individuelles de ressources et 3 650 000 € au titre du fonds de péréquation des droits de mutation. Mais tout cela, ce sont nos calculs « maison », rien ne m'a été signifié.

Nous devrions donc normalement pouvoir compter sur un produit assuré 2011 de 110 500 000 €, hors ticket modérateur. En 2010, nous avons eu un produit de 108 millions d'euros.

Pour éviter toute mauvaise surprise dans l'attente des données définitives, j'ai prévu une réserve de 1,5 million d'euros.

Enfin, concernant les droits de mutation, dans le cadre de ces orientations budgétaires, je vous inviterai à maintenir notre taux du droit d'enregistrement départemental à 3,6 %, c'est-à-dire identique à ce qu'il est aujourd'hui.

Comme je vous le précisais lors de notre dernière réunion, les droits de mutation, après avoir connu un effondrement, de 20,2 millions en 2007 tombés à 12,8 millions en 2009, repartent un peu à la hausse puisque c'est 16,5 millions qui ont été encaissés en 2010.

Pour votre information, j'ai prévu un chiffre identique dans le cadre de ces orientations budgétaires.

Mes orientations fiscales étant précisées, j'en viens à mes propositions en matière d'emprunt.

S'agissant de nos emprunts, il ressort de mon rapport que, sur la base de notre encours global au 1^{er} janvier 2011 (emprunts + subventions en annuités), nous rembourserons près de 15,3 millions d'euros de capital.

C'est en tenant compte de cet élément que je vous proposerai, lors du vote du budget primitif 2011, un volume d'emprunt de 13,5 millions d'euros.

Concernant les dotations de l'État, après l'institution en 2008 du « contrat de stabilité », en substitution du « contrat de croissance et de solidarité », l'État a souhaité associer les collectivités locales à l'effort de maîtrise de la dépense publique en modifiant, unilatéralement et sans consulter personne, les règles régissant ses principaux concours financiers.

Je vous rappelle que ce nouveau « contrat de stabilité », qui n'a de stable que le nom, prévoyait que les concours financiers aux collectivités locales évolueraient au même rythme que l'inflation.

Or, je le répète, pour 2009, l'État a décidé, dans le contexte de crise des finances publiques, que la règle du « zéro volume » serait également appliquée aux collectivités locales et ce, jusqu'à 2011 inclus.

Cette année, je prévois donc dans mes orientations budgétaires des participations de l'État 2011 égales à celles de 2010. Nous verrons bien ce qu'il en sera le moment venu. Mais je ne me fais guère trop d'illusions et vous non plus, je l'imagine.

Voilà, mes chers collègues, ce que devraient être nos principales sources de financement pour l'exercice 2011. Et même si le contexte est plus que morose, j'en viens maintenant à mes orientations relatives à nos dépenses.

LES DÉPENSES

Comme je vous le précise chaque année, elles se déclinent en deux grands groupes :

♦ les dépenses obligatoires légales et traditionnelles : aide sociale, frais de transport, frais de personnel, annuités de la dette, fonctionnement des collèges, entretien du patrimoine, assurances... par nature difficilement compressibles, si ce n'est à la marge ;

♦ les dépenses d'investissement, dont le volume est étroitement lié à nos capacités de financement résultant à la fois :

- de l'autofinancement,
- de l'emprunt,
- et des subventions que nous sommes capables d'aller chercher.

LES DÉPENSES OBLIGATOIRES LEGALES ET TRADITIONNELLES

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles sont en fait les dépenses courantes de fonctionnement augmentées de l'annuité de la dette.

S'agissant tout d'abord des dépenses courantes de fonctionnement, c'est-à-dire, je le rappelle, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exclusion des intérêts de la dette, elles devraient s'élever, dans mon projet de budget 2011, et comme cela vous est précisé dans le document que je vous ai adressé, à quelques 227 160 000 €, à comparer aux 226 301 000 € du compte administratif anticipé 2010.

Ainsi, les dépenses courantes de fonctionnement de mon projet de budget pour 2011 seront supérieures de + 0,38 % par rapport aux dépenses constatées de 2010.

Ces dépenses courantes de fonctionnement s'articuleront autour des grandes masses suivantes :

- aide sociale : 122,4 millions d'euros,
- dépenses de personnel : 51,4 millions d'euros,
- frais de transports scolaires : 12,6 millions d'euros.

Ces trois postes vont ainsi représenter, à eux seuls, quelques 186,4 millions d'euros, c'est-à-dire 82 % des dites dépenses.

Ces précisions étant apportées, je souhaite m'attacher, brièvement, et toujours afin de vous donner les informations les plus complètes et les plus transparentes à quatre des principaux postes de dépenses obligatoires :

- l'annuité de la dette,
- les frais de personnel,
- les transports scolaires,
- l'aide sociale.

Les emprunts contractés pour la construction de nos deux collèges impactant notre budget, l'annuité globale de la dette, c'est-à-dire celle résultant de nos emprunts et de nos subventions en annuités, devrait avoisiner les 23,5 millions d'euros, pour 25 millions en 2010 :

- 19 millions d'euros au titre de nos emprunts ;
- 4,5 millions d'euros au titre de nos subventions en annuités.

Il est intéressant de noter, en annexe 4 de mon rapport, le poids de l'annuité par habitant pour emprunt : 87,59 €. Il était, je vous le rappelle, de 110,12 €/h au 1^{er} janvier 2005.

Concernant nos dépenses de personnel, elles s'établiront aux environs de 51,4 millions d'euros, je le répète.

De l'analyse faite par Dexia Crédit Local sur les comptes administratifs 2009 nous étions, avec un ratio par habitant de 180 €, dans la fourchette basse des départements de Midi-Pyrénées. Comme vous le constatez sur le tableau qui vous est projeté, seul le Tarn est en dessous de nous :

- Gers	:	253 €/h
- Lot	:	233 €/h
- Hautes-Pyrénées	:	212 €/h
- Ariège	:	192 €/h
- Aveyron	:	189 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	180 €/h
- Tarn	:	157 €/h

Dans le cadre des rapports qui vous seront présentés à l'occasion du vote du budget primitif, je serai amené, comme chaque année, à vous proposer :

- quelques transformations de postes pour tenir compte de promotions d'agents déjà dans nos services ;
- quelques créations, pour respecter les engagements que nous avons pris d'intégrer, progressivement, les personnels non titulaires en poste dans nos services depuis plusieurs années et dont le coût pèse déjà sur nos finances.

Aucune création, autres que celles-là, ne vous sera proposée et j'ai donné des instructions très claires à notre D.G.S. pour que l'on profite des départs en retraite pour ne pas, systématiquement, remplacer les personnels partants.

S'agissant de nos dépenses de transports scolaires, dont le niveau se situera autour de 12,6 millions d'euros, je souhaite que le programme pluriannuel de « sécurisation » de nos lignes se poursuive.

Pour votre information, il ressort de l'analyse faite par la direction générale des collectivités locales, sur la base des comptes 2008, qu'avec un ratio :

$$\frac{\text{coût des transports scolaires}}{\text{nombre d'élèves du secondaire}}$$

nous nous situons, avec 641,78 €, au niveau du Gers : 692,88 €, du Lot : 663,41 € ou de l'Ariège : 601,65 €.

J'en viens maintenant à nos dépenses d'aide sociale qui, hors dépenses de personnels et frais de structure resteront, et de loin avec 122,4 millions d'euros, le poste budgétaire le plus important de mon projet de budget 2011.

Afin de bien mesurer l'impact de ces dépenses sur nos finances, je vous précise que, en intégrant les frais de personnels et de structure, les dépenses d'aide sociale s'élèveront à 143 millions d'euros, c'est-à-dire :

- 60 % de nos dépenses de fonctionnement ;
- 50 % de notre budget global.

Mes prévisions pour 2011 intégreront en particulier :

- au niveau du R.S.A, 28,7 millions d'euros, hors insertion,
- au niveau de l'APA, 30 360 000 € de crédits,
- au niveau de l'hébergement des personnes âgées en établissement : 9,6 millions d'euros,
- au niveau de l'accueil des handicapés en établissement 24,4 millions d'euros,
- au niveau de la prestation de compensation du handicap et de l'allocation compensatrice : 7 millions d'euros.

Ces cinq postes représentent, à eux seuls, 82 % de nos dépenses d'aide sociale.

A titre indicatif, il ressort des données de Dexia Crédit Local au titre des comptes administratifs 2009 que nous nous situons, avec un ratio habitant de dépenses totales d'aide sociale, hors personnel, de 522 €/h, au niveau médian de nos voisins :

- Hautes-Pyrénées	:	569 €/h
- Ariège	:	560 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	522 €/h
- Gers	:	521 €/h
- Tarn	:	494 €/h
- Aveyron	:	475 €/h
- Lot	:	448 €/h

J'en viens maintenant à nos programmes et crédits d'investissement pour 2011.

INVESTISSEMENTS ORIENTATIONS 2011

Les crédits de paiement 2011 affectés aux programmes départementaux et aux subventions d'investissement se situeront autour de 36 millions d'euros. Ils étaient de 41 millions au B.P. 2010.

Si l'on tient compte du fait que je vous ai proposé un volume d'emprunt 2011 de 13,5 millions d'euros, inférieur de 1,5 million à celui de l'an dernier c'est, en réalité, d'une diminution de nos crédits de paiement 2011 de 3,5 millions dont il s'agit, soit – 8,5 % par rapport à l'an dernier.

Quant à nos autorisations de programme 2011, elles avoisineront les 34,5 millions d'euros et seront supérieures de + 13,5 % par rapport à celles du B.P. 2010. Il ne pouvait n'y avoir que de mauvaises nouvelles !

21 millions de crédits pour nos investissements directs, 15 millions pour les aides aux communes et tiers, nous sommes bien dans le rapport 60/40 que nous nous étions fixé il y a de cela une quinzaine d'années : nous serons à 58,3/41,7 exactement.

Ainsi, la voirie départementale restera la priorité de ce prochain budget, comme elle l'était déjà ces dernières années.

Il ressort de l'étude réalisée par la D.G.C.L. au titre de 2008 que nous étions :

- avec un ratio de 109,8 €/habitant au titre des dépenses d'investissement sur la voirie départementale, nettement au-dessus de la moyenne nationale : 73,5 €/h.

- avec 39,8 €/habitant au titre de l'entretien des routes, là aussi nettement au-dessus : 19,6 €/h.

Afin de bien mesurer l'effort consenti sur la voirie, il ressort de cette étude que nous nous situons en Midi-Pyrénées, et au titre de 2008 :

En investissement : dans le haut du tableau

- Haute-Garonne	17 111 € du Km,
- Aveyron	11 021 € du Km,
- Tarn-et-Garonne	10 399 € du Km,
- Hautes-Pyrénées	6 825 € du Km,
- Tarn	6 608 € du Km,
- Lot	5 971 € du Km,
- Ariège	4 844 € du Km.
- Gers	4 005 € du Km,

Idem en fonctionnement :

- Tarn-et-Garonne	3 770 € du Km,
- Tarn	3 518 € du Km,
- Gers	3 185 € du Km,
- Haute-Garonne	3 064 € du Km,
- Hautes-Pyrénées	2 719 € du Km,
- Lot	1 550 € du Km,
- Aveyron	1 461 € du Km,
- Ariège	1 331 € du Km.

Vous comprendrez donc, mes chers collègues, que je vous propose, au titre de 2011, et comme nous l'avons fait l'an dernier, d'ajuster le volume de nos programmes annuels en rapport avec les contraintes financières qui s'imposent désormais à nous.

2011 verra donc :

- la fin du programme 2009-2010 avec près de 1,6 million de crédits de paiement ;
- la poursuite du programme 2010-2011, adopté au BP 2010, avec l'inscription de près de 6 millions de crédits.

S'agissant du programme de voirie 2011-2012 proprement dit, il s'inscrira dans la poursuite de nos opérations de sécurité et de renouvellement des chaussées et sera limité, dans son volume, à 8 millions d'euros. Il était l'an dernier de 9 millions.

Dans le même temps, nous poursuivrons la rénovation des ponts bowstring (canal). Celui de la Brunette à Castelsarrasin et celui de Montbartier sur la RD 50 étant aujourd'hui terminés, 2011 verra la réalisation du pont de Lacourt-St-Pierre sur la RD 39. Un million d'euros de crédits sont prévus à cet effet.

Quant au pont de Verdun, Monsieur Denis Roger, les travaux sont en cours, j'imagine que vous êtes un homme heureux !

Enfin, au-delà du programme d'investissement 2011-2012, je vous proposerai, dans mon projet de budget un volume global de crédits d'entretien routier de 3,2 millions d'euros.

S'agissant de la vélo voie verte, le cheminement Lamagistère – entrée de la Haute-Garonne, est aujourd'hui terminé. Le long de ce parcours cyclable de 65 km, la signalisation directionnelle, à savoir 149 panneaux indiquant notamment 29 villes et villages à proximité et précisant les ouvrages d'art et les points kilométriques a été mise en place.

Seront posés, avant l'été, les panneaux de signalisation touristique « relais – information – service (RIS) ».

Intégré au schéma national des itinéraires cyclables de 1998, l'aménagement de la bretelle de Montech, entre Montech et Montauban, sera programmé à la DM1 ou DM2, une fois le financement du confortement préalable des berges acquis. Les subventions correspondantes ont été demandées à l'État et à la Région.

Concernant enfin la vélo route et vélo voie verte de la Vallée de l'Aveyron, qui relie Montauban à Laguérie par des voies à faible trafic, le jalonnement a été réalisé en 2008 et, à l'occasion de ce B.P. 2011, les premiers crédits d'études seront inscrits pour déterminer les emprises et définir les travaux le long de la RD 115, entre Montauban et Montricoux, 1^{ère} tranche de cet itinéraire.

Quant aux établissements d'enseignement, ils resteront également notre priorité.

Là aussi, je souhaite attirer votre attention sur les ratios publiés par la D.G.C.L. où nous nous situons, sur la base des comptes administratifs 2008 :

- en investissement au 2^{ème} rang de Midi-Pyrénées :

- Haute-Garonne	:	989,4 €/élève
- Tarn-et-Garonne	:	850,6 €/e
- Aveyron	:	671,7 €/e
- Lot	:	587,8 €/e
- Tarn	:	514,2 €/e
- Ariège	:	306,9 €/e
- Hautes-Pyrénées	:	269,4 €/e
- Gers	:	260 €/e

Bien sûr, la Haute-Garonne est devant nous mais finalement, quand on fait le ratio de la taille du département et de l'investissement, nous sommes quand même plus que bien placés. Vous pouvez être fiers de ce tableau qui montre combien nous faisons d'efforts pour l'éducation.

- en fonctionnement, au 3^{ème} rang de Midi-Pyrénées :

- Lot	:	882,3 €/élève
-Tarn	:	761 €/e
- Tarn-et-Garonne	:	727,7 €/e
- Aveyron	:	382,7 €/e
- Gers	:	345,9 €/e
- Haute-Garonne	:	309,7 €/e
- Hautes-Pyrénées	:	274,2 €/e
- Ariège	:	273,9 €/e

Conformément à notre « programme prévisionnel d'investissement 2003-2012 sur les collèges existants », je vous proposerai d'engager la 9^{ème} tranche 2011-2012 telle que prévue.

A cet effet, je vous soumettrai une autorisation de programme de 2,5 millions d'euros, alors que près de 5,3 millions de crédits de paiement seront inscrits au titre des tranches antérieures en cours de réalisation.

La tranche 2011-2012 concernera :

- Théodore Despeyroux à Beaumont-de-Lomagne avec 360 000 € pour la démolition du bâtiment Alti et la réfection et végétalisation des cours ainsi que la création d'un garage à vélos ;

- Pays de Serres à Lauzerte avec 430 000 €, pour la restructuration du bâtiment internat ;

- François Mitterrand à Moissac avec 800 000 €, pour la réfection des façades du bâtiment externat ;

- Olympe-de-Gouges à Montauban avec 670 000 € relatifs à la restructuration du Centre de documentation et d'information ;

- Pierre Bayrou à Saint-Antonin avec 240 000 €, correspondant à la restructuration du bâtiment externat.

Conformément au programme prévisionnel d'investissement sur nos gymnases, adopté au budget primitif 2008, je vous proposerai d'engager sa 4^{ème} phase 2011-2012. D'un montant de 370 000 € elle concernera, comme prévu : Beaumont-de-Lomagne, Labastide-Saint-Pierre, Nègrepelisse, Caussade et St-Antonin.

Concernant la poursuite de notre programme de construction des installations sportives couvertes, et compte tenu du fait que la salle 30 x 20 du collège Antonin Perbosc de Lafrançaise est maintenant en service, il appartiendra à la nouvelle Assemblée de définir un programme pluriannuel qui, si j'étais celui qui aura à le lui présenter, sera le suivant :

- sur Beaumont-de-Lomagne et Grisolles, la construction de salles de gymnastique 30 x 20 avec cofinancement Conseil Général-Mairie ;

- sur Montech, une salle de sports 48 x 26, là aussi avec cofinancement Conseil Général-Mairie ;

- enfin, sur Azaña, une salle de sports 48 x 26 avec financement seul du Conseil Général, Madame le Député-Maire m'ayant fait savoir, par écrit, que la Ville n'entendait pas participer au financement de cet équipement. Pas plus d'ailleurs qu'elle n'a participé à notre grand regret au financement du collège.

Bien évidemment, ce gymnase ne sera ouvert qu'aux collégiens et ce d'autant plus que les collégiens, comme vous le savez, sont exclus du gymnase de la Fobio alors que nous avons donné notre accord pour un financement commun. Je trouve que c'est là des comportements totalement condamnables que de prendre les étudiants ou les écoliers ou les élèves en otage de la sorte.

Puisque je parle d'Azaña d'ailleurs, il ne vous a pas échappé qu'il y avait quelques protestations de parents d'élèves. Je voudrais dire qu'ayant rencontré hier le recteur d'académie, il m'a donné son accord pour l'attribution d'un demi-poste supplémentaire qui manquait quant au problème de sécurité au collège Azaña.

Pour ce faire, pour tous ces gymnases, j'ai demandé à notre direction du patrimoine de mener les études techniques correspondantes.

Au-delà des collèges, et comme nous en avons décidé lors de notre décision modificative n° 2 de 2010, nous allons attaquer les travaux de l'IUP « Arts Appliqués » en nous passant malheureusement du soutien financier de la Ville de Montauban qui, pour votre information quand même, puisqu'il est de bon ton, si j'ai bien compris dans les Assemblée d'élus de ce département, de faire le point des relations budgétaires entre les différentes collectivités. Donc la Ville de Montauban pour votre information, n'a même pas honoré, alors qu'elle avait donné son accord, sa

participation financière de 442 102 € pour la construction du restaurant universitaire. Il est construit, nous l'avons financé, la Région, l'université, nous-mêmes, la Ville avait donné son accord écrit et n'a pas donné suite puisque les sommes n'ont jamais été versées. Puisque je suis là-dessus, je voudrais ... oui c'est un engagement qui n'a pas été respecté, qui était écrit, cela représente quand même 442 000 € et je voudrais vous dire aussi que concernant l'IUP « Arts appliqués » qui n'est quand même pas rien parce que c'est une formation nationale, il n'y en a que deux, à Aix-en-Provence et en Tarn-et-Garonne, à Montauban, les élèves sont dans des algécos. Comme cela fait un an et demi que Madame le Maire de Montauban ne nous renvoie pas signée la convention, j'ai décidé que nous avancerions sans les financements de la Ville. Mais c'est quand même très regrettable parce que c'est vraiment l'intérêt du Tarn-et-Garonne et de Montauban. On ne peut pas continuer à laisser des étudiants dans des algécos parce que la Mairie de Montauban fait la mauvaise tête, est de mauvaise humeur ou refuse de financer. Je le regrette mais c'est ainsi.

Et d'ailleurs j'en profite pour dire que l'opération « portes ouvertes » au centre universitaire du 12 février dernier a été, Messieurs les Conseillers Généraux de Montauban, un succès qui témoigne de l'intérêt que nous avons de « pousser les feux » sur ce centre et je m'y suis appliqué avec le Président de l'université Toulouse/Capitole puisque nous sommes antenne de Toulouse/Capitole pour essayer d'aller encore plus loin que la licence.

Et je voudrais, puisque je suis là-dessus, rappeler que conformément à ce que nous avons signé comme convention sur le fonctionnement qui prévoyait, non pas concernant les bâtiments, c'est nous qui l'assumons, c'est légitime les bâtiments sont départementaux, mais concernant les personnels, nous devions être là aussi à 50/50 avec la Ville et en dehors de 152 000 € c'est vrai versés par la Ville de Montauban, c'est nous qui payons totalement les 21 personnes qui sont mises à disposition du centre universitaire par le Conseil Général, c'est-à-dire plus de 500 000 €. Voilà, alors comme je sais qu'il est parfois de bon ton, je le répète, de parler du Conseil Général et des relations financières, eh bien moi, je vais parler aussi désormais des relations financières avec la Ville de Montauban et de son désintérêt pour l'enseignement supérieur en Tarn-et-Garonne, à Montauban même.

Mes chers collègues, toujours dans le cadre de nos compétences nous allons, Monsieur Roset, poursuivre la restructuration de notre base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne avec le démarrage de la tranche 3, adoptée lors de notre session fiscale d'avril 2010, et qui prévoit la construction de deux modules cuisine-restauration et foyer, qui est d'ailleurs la troisième et dernière tranche.

Compte tenu de la conjoncture présente, j'en profiterai pour dire que nous reporterons à 2012 la restructuration de notre piscine et du camping, peut-être que cela donnera le temps aux communes de Castelsarrasin-Moissac de réfléchir à ce que pourrait être l'utilisation de cette piscine, qui est magnifique, qui est magnifique et qui est certainement la plus grande et la plus belle du département, dans un partenariat puisque j'ai cru comprendre que les communes de Castelsarrasin et de Moissac avait quelques problématiques par rapport à leur propre piscine, ce n'est pas très loin, on pourrait organiser des services de navettes et cette piscine pourrait non seulement être celle de la base du Tarn et de la Garonne mais aussi celle de ces deux communes. Il me semble que nous avons là une bonne mutualisation à faire et, Monsieur le Président, une bonne orientation pour la communauté de communes Castelsarrasin/Moissac.

Messieurs les membres de la commission des sites, les travaux de restauration du temple des Augustins étant terminés, nous allons, dans les prochaines semaines, nous attaquer à la restauration intérieure du 1^{er} étage de l'hôtellerie de Belleperche, dans le cadre de l'autorisation de programme de 2 millions d'euros adoptée lors de notre décision modificative n° 1 de 2008.

Il s'agira des 1^{ère} et 2^{ème} tranches d'un montant respectif de 900 000 € et 245 000 € pour l'aménagement des anciennes chambres d'hôtes sud et la restauration du grand couloir.

Monsieur Parienté, les travaux du CMS de Moissac étant aujourd'hui avancés, nous allons pouvoir engager la restructuration de notre direction de la solidarité départementale dans le cadre de l'autorisation de programme de 918 000 € adoptée l'an dernier.

Mes chers collègues, 2011 va voir la fin du grand chantier de la cité administrative départementale, du moins pour ce qui concerne les locaux administratifs.

La troisième phase, vous le savez, est en cours de réalisation et, en mai 2011, seront mis à disposition les bureaux de l'aile ouest des niveaux A et B et les trois salles de réunion du niveau D.

La direction de l'environnement, aujourd'hui à l'ancien SDIS, prendra possession de ses bureaux au niveau A, ainsi que notre service de la documentation, provisoirement installé au A-2, et le standard actuellement basé au niveau A.

La direction des ressources humaines, quant à elle, prendra possession de ses bureaux au niveau B, de même que le service social.

Les bureaux libérés au niveau A-2 par la documentation seront mis à disposition de la direction du patrimoine, qui libérera ainsi les locaux qu'elle occupe aujourd'hui rue du Docteur Labat.

Les locaux occupés provisoirement par la direction des ressources humaines au niveau C seront, comme prévu, mis à disposition, M. le Président, de l'Agence de développement touristique.

L'objectif initial sera ainsi atteint et la prochaine Assemblée aura à se prononcer sur la réalisation du bâtiment social ou pas.

Début juin, les 374 postes de travail prévus auront été livrés.

En ce qui concerne le parking sur les berges du Tescou, les travaux proprement dits sont terminés, à l'exception de la végétalisation et de l'éclairage. Je veux féliciter Serge Berrier pour la conduite de ce chantier un peu compliqué, je crois que nous avons mis à disposition de notre personnel des locaux spacieux, agréables, aérés, clairs et au passage nous avons ainsi mutualisé sur place la quasi totalité de nos services, réalisant bien sûr se faisant des économies d'échelle. Reste à l'extérieur, je vous l'ai dit, uniquement la direction de la solidarité.

Monsieur Empociello, d'importants chantiers se poursuivront cette année pour l'avenir de notre département.

Tout d'abord, après la couvertures des zones blanches de téléphonie mobile et de l'ADSL, la poursuite du déploiement de la fibre optique.

L'ossature de notre réseau étant aujourd'hui opérationnelle, les communautés de communes vont pouvoir assurer la desserte de leur territoire en créant notamment des boucles locales en fibre optique.

C'est fait sur la communauté de communes des deux Rives, c'est en passe d'être lancé prochainement, je le crois, sur la communauté de communes Castelsarrasin-Moissac.

Au-delà de ces opérations, c'est l'aménagement de la zone départementale à vocation logistique qui sera déterminante pour l'avenir de notre département.

Les travaux sont en cours et la première implantation, celle d'Intermarché, M. Parienté, chez vous dans votre canton, avec un bâtiment de 70.000 m² couvert, se voit déjà de loin et je vous rappelle que ce sera la création de 600 emplois. Nous avons des contacts avancés avec un certain nombre d'autres entreprises tournées vers la logistique naturellement, je crois que cette zone sera dans les années à venir un des éléments prépondérants de l'action économique du Tarn-et-Garonne et aussi de la création d'emplois dans un secteur, comme nous le disions tout à l'heure, se développe vraiment à vitesse vertigineuse en terme de démographie, donc en terme de demandes d'emploi.

Monsieur Astruc, les travaux relatifs à l'aménagement du Thérondel et des Falquettes étant achevés, nous profiterons de l'année 2011 pour « boucler » le dossier du Lemboulas et rechercher les financements nécessaires à la réalisation des travaux correspondant au soutien d'étiage de cette rivière et de ses affluents.

Le projet de protocole PGE devant être présenté devant la « commission planification » du comité de bassin Adour-Garonne, c'est fait ce matin m'a dit M. Cambon, donc ayant été présenté ce matin et ayant reçu un avis favorable, donc nous sommes vraiment en live comme on dit, devant la commission planification du comité de bassin Adour-Garonne, nous allons engager, voyez que je ne doutais pas du résultat les démarches préalables nécessaires au démarrage des travaux de construction du barrage de Mirounac, qui est une retenue de 700.000 m³.

Il s'agira en particulier de réaliser des études d'impact approfondies qui doivent permettre d'analyser les conséquences environnementales de ce type d'ouvrage.

Dans le même temps, nous poursuivrons les études en cours sur la Séoune et c'est dire que nous ne renonçons pas, M. le Président Astruc cela doit vous intéresser ce que je dis ... Je disais nous ne renonçons pas dans ce département quelles que soient nos difficultés à continuer à bien maîtriser l'irrigation et la maîtrise de l'eau en général et je répète que c'est une de nos fiertés.

Le Tarn-et-Garonne a la SAU la mieux irriguée de France, c'est reconnu et je crois que c'est un plus pour notre département et là il est incontestable que cette situation privilégiée pour nos agriculteurs, on la doit à la volonté politique du Conseil Général.

Monsieur Francis Garrigues, la nouvelle Assemblée aura à se pencher sur le schéma de développement touristique qui s'articulera autour des quatre axes stratégiques suivants :

- axe 1 : développer l'activité touristique et le potentiel concurrentiel du Tarn-et-Garonne ;
- axe 2 : poursuivre et conforter un développement en qualité de l'offre ;
- axe 3 : développer un marketing relationnel de conquête de nouvelles clientèles ;
- axe 4 : renforcer l'organisation partenariale, développer la mise en réseau et les outils de connaissance.

C'est donc 20 mesures qui seront présentées à la nouvelle Assemblée à l'occasion de la décision modificative de juin prochain.

S'agissant de notre politique de soutien aux investissements des communes, ce n'est pas rien, les maires se posent beaucoup de questions, ils redoutent que la réforme des collectivités ne nous amène à nous désengager, les associations, même commentaire, et tiers, les autorisations de programme et crédits seront sensiblement du même volume que celui de 2010.

Concernant nos subventions au milieu associatif, je vous proposerai, à quelques exceptions près, une reconduction pure et simple des sommes allouées l'an dernier.

Voilà, mes chers collègues, mes orientations pour l'exercice 2011.

Sauf avis contraire, notre collègue Jacques Moignard sera comme à son habitude notre secrétaire de séance.

Je veux, puisque j'en ai maintenant terminé de la présentation des orientations budgétaires, m'adresser à ces dames pour leur dire que nous les accueillons avec plaisir et qu'il est vrai que la physionomie de notre Assemblée n'est pas très représentative de la société française. Donc nous comprenons leur mouvement d'humeur et nous sommes en train, en tout cas pour un certain nombre, de tenter de créer les conditions politiques pour qu'après le prochain scrutin, qui ne sera que dans un mois quand même, donc on peut tenir jusque là, une ou plusieurs femmes siègent dans cette Assemblée, ce qui serait normal.

En rappelant d'ailleurs que cette Assemblée a quand même eu l'honneur d'avoir la première femme dans l'histoire de la France, Président du Conseil Général, c'était ma mère Madame Evelyne-Jean Baylet. Donc, voilà, nous ne sommes pas d'horribles contestataires, d'horribles barbus comme ils l'ont dit.

Je voudrais en terminer par là, j'imagine que les différents partis politiques sont ici représentés et il n'est pas le lieu pour en parler, ont créé les conditions pour qu'une ou plusieurs femmes soient élues. En tout cas le mien a tenté de le faire et j'espère bien que ce sera avec succès.

Mais j'allais en terminer sur ce qui vient d'être dit à ma gauche. Quelle drôle d'idée quand même pour revendiquer la beauté féminine que de s'affubler d'une barbe, vous auriez mieux fait de choisir d'autres modes de contestation. Mais nous l'avons pris amicalement et nous l'avons bien reçu. Merci de votre présence et merci de participer à notre réunion.

J'en ai donc terminé avec la présentation des orientations budgétaires, je vais donc maintenant donner la parole au Président de la commission des finances et ensuite j'ouvrirai les débats.

Je vous rappelle que nous avons également, au-delà des orientations budgétaires, un dossier concernant, enfin deux dossiers d'ailleurs dont je vous parlerai tout à l'heure.

Merci. M. le Président Dagen, vous avez la parole.